



VILLE DE SOLLIÈS-PONT

DIRECTION GÉNÉRALE
DES SERVICES

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DU VAR

POLICE MUNICIPALE

Solliès-Pont, le 30 JAN. 2012

ARRETE

portant réglementation de la circulation sur le Faubourg Notre Dame.

N° Départ : 73/2012/6/PM/AM

**Le maire de Solliès-Pont,
Officier de la Légion d'honneur,
Officier de l'Ordre national du Mérite.**

- Vu** les articles L. 2212-1 et suivants du Code général des collectivités territoriales, |
- Vu** les articles R. 417-10, L. 411-1 et suivants du code de la route, |
- Vu** les articles R. 321-1, R. 321-7 et R. 610-5 du Code pénal,

- Considérant** que des travaux vont être effectués sur la voie, il convient donc d'en interdire la circulation,
- Considérant** que pour assurer, la sécurité tant des passagers que des ouvriers, il convient de détourner la circulation,

arrête

- Article 1 :** La circulation sera interdite à tout véhicule y compris les deux roues sur le Faubourg Notre Dame à partir de l'entrée du collège de la vallée du Gapeau jusqu'à l'intersection de l'avenue du 6^{ème} RTS. |
- Article 2 :** Cette interdiction sera effective pour la durée des travaux et prendra effet le lundi 6 février 2012 à compter de 7 heures. |

Article 3 : Dès que la route le permettra, un passage sera laissé aux propriétaires des garages situés sur la portion en travaux et à eux seuls.

Article 4 : La police municipale sera chargée de faire respecter le présent arrêté.

Article 5 : Le service technique de la commune sera chargée de mettre en place la signalisation.

Article 6 : Sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté

- Monsieur le directeur général des services de la ville de SOLLIES PONT
- Monsieur le directeur des services techniques de la commune de SOLLIES PONT
- Monsieur le chef de service de la police municipale de SOLLIES PONT
- Monsieur le commandant de la brigade de gendarmerie de LA FARLEDE.

Article 7 : Pour information et respect des dispositions :

- Monsieur l'adjoint au maire délégué à la sécurité
- Monsieur le chef du centre de secours de la Vallée du Gapeau

Et sera publié.

Docteur André GARRON

Maire de Solliès-Pont

- Certifié exécutoire compte tenu de :
- la transmission en Préfecture le
 - la publication le



2 ARRETS BUS

BUS

CHANTIER ILOT DE LA GARE

COLLEGE

MAIRIE

GARE

ECOLE

LIFF-PONT
179
100
1/2000

